

## DENONCIATION DU REV. PÈRE ANDRÉ.

Il traite Riel de monstre, d'homme néfaste, il maudit  
le jour de son apparition.

Riel est seul responsable de la révolte.

Sa devise était argent ou vengeance.

Quelques jours après, soit le 17 juin, le Rév. P. André, vicaire général de Mgr Grandin, et le premier des signataires de la déclaration ci dessus, écrivait lui-même à la *Minerve*, une lettre spéciale, qui parut dans ce journal le 1er juillet, sous la signature *Testis Fidelis* (Témoin fidèle). Dans cette lettre, le révérend missionnaire exprime son regret de voir la presse du Bas-Canada essayant de défendre Riel et de "pallier son mouvement insurrectionnel." Il déclare en même temps que les griefs des Métis ne justifiaient pas une révolte, que les Métis, laissés à eux-mêmes, n'auraient jamais songé à se soulever, mais qu'ils ont été précipités dans la rébellion par Riel, sur qui seul, dit-il, doit retomber toute la responsabilité de leur malheur ; Riel qui voulait tout simplement se faire redouter du gouvernement et se faire acheter ; Riel, dont la devise était : *L'argent ou la vengeance*, et que l'intérêt personnel guidait seul. Le Père André affirme que la population du Nord-Ouest était *heureuse et prospère* avant que Riel ne vint la troubler, et il "maudit le jour où cet homme néfaste a fait son apparition."

Voici cette lettre :

SASKATCHEWAN, 17 juin 1885.

Au directeur de la *Minerve*,

Montréal.

*Monsieur le Directeur,*

EN LISANT LES JOURNAUX FRANÇAIS DE LA PROVINCE DE QUEBEC, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment d'ETONNEMENT MELÉ DE REGRET, de voir la CHALEUR QUE LA PLUPART